

1750

Bornage des terres de la métairie de Bannières



"Le **1^{er} Avril 1750** se réunirent sur convocation, sous la présidence du commissaire :

1. Pour Teyran, Joseph Maurel Prieur; Etienne Chauvet; François Brissac, Consuls; Mathieu Goubert; Jacques Bedos; Jean Escuret; Grabriel Pant et Guillaume Buderoux tous agent du seigneur de Teyran de Bocaud. Guillaume Desfour chasseur de Monsieur de Bocaud.
2. Ricard Notaire assisté de Jean de Patrix procureur fondé pour Charles-Eugène-Gabriel de la Croix de Castries gouverneur de Montpellier, Marquis de Castries.
3. Les Consuls de Vendargues
4. Il fut requis contre Marcha, propriétaire de Malrives* et les consuls de Castries qui n'avaient point répondu à la convocation. Le lendemain 2 avril, Maître Ricard au nom du Marquis de Castries ne vit aucun inconvénient à ce que de nouvelles bornes fussent dressées, à la condition qu'elles fussent conformes à l'acte de bornage de l'année 1291. Il fit remarquer que les bornes, déjà élevées entre la terre de Teyran et celle de la baronnie de Castries ne doivent pas être touchées, parce qu'elles ont été dressées, non d'après le bornage de 1291, mais simplement pour délimiter le terroir de la juridiction de Castries d'avec ceux de Teyran.

Les habitants de Teyran reconnurent que les terres de leur village étaient séparées de Bannières par les garrigues de cette métairie, qui en suivant la crête de la colline de ce nom, allait à peu près des fourches de Teyran jusqu'à la vue de Malrives, de la juridiction de Teyran, ensuite tournaient à l'endroit où il y avait autre fois des pins, et suivaient le chemin qui va en s'abaissant à la Cadoule. Ils consentirent, à leur tour, à la plantation de bornes pour la délimitation des terres de Bannières de celles de Teyran à la condition de se conformer à **l'acte de 1291**. Ces réserves faites, on désigna un géomètre, Baudou, pour étudier le tracé des limites.

* La canne de Montpellier valait **1,9874** mètre.

*Malrives, devenu aujourd'hui Malarives, n'à rien à voir avec le vocable "mauvaise rive" bien que la Cadoule soit toute proche. Ce nom vient d'un de ses propriétaires de 1566, qui s'appelait Messire Jehan de Malerippe. Avant lui ce domaine s'appelait le mas de Fontgrand du nom de la source toute proche qui alimentera plus tard l'aqueduc de Castries. Cette métairie était autres fois dans le marquisat de Montferrand puis inféodée par l'évêque de Montpellier aux commandeurs du Saint esprit.

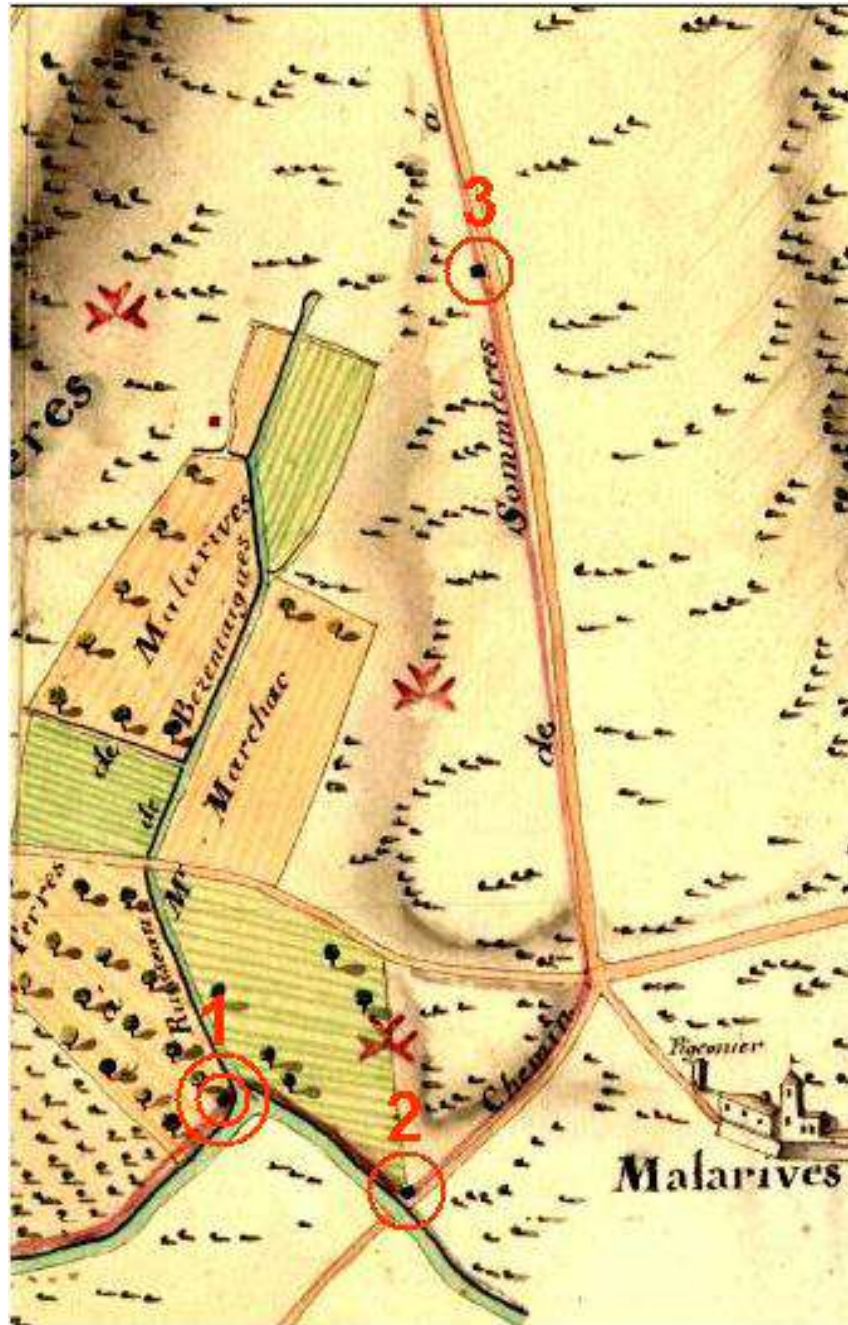
Baudou se mit à l'œuvre, et les 16, 18 et 30 juin, géomètre et intéressés se rendirent sur le terrain pour désigner ensemble les endroits ou les termes devaient être placés.

Partis des bords de la Cadoule ils marquèrent :

la 1^{ere} borne à l'embouchure du valat* de Besentagues (*Valat : fossé d'écoulement des eaux de pluie);

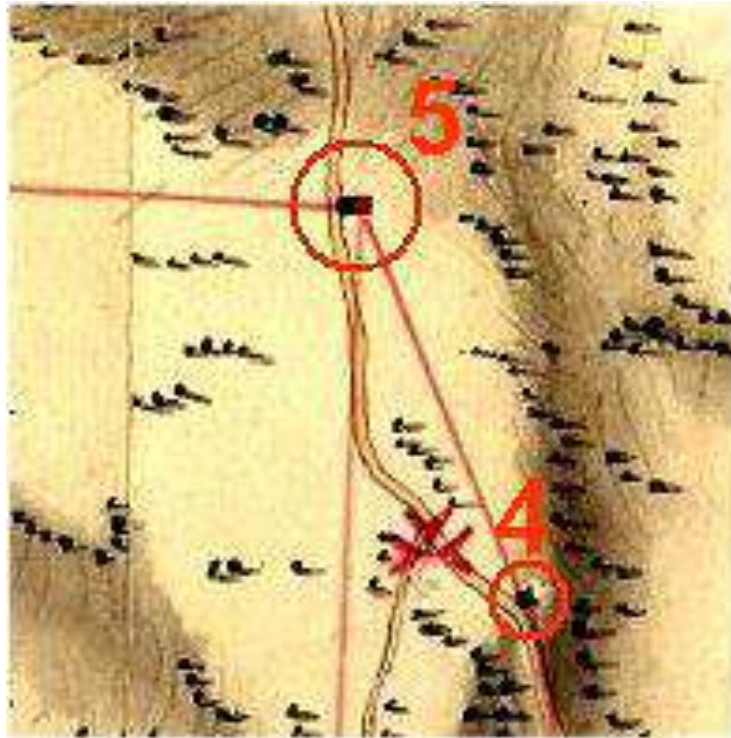
la 2^e, en allant vers le nord, à 57 cannes de la précédente, contre le bord de la Cadoule et sur le chemin de Teyran à Sommières ; 113,28m

la 3^e, en remontant et longeant ce chemin, à 250 cannes de la précédente ; 494.68m



la 4^e, à 215 cannes plus loin, en s'inclinant un peu au midi contre le chemin de Teyran à Sommières ; 427.30m

la 5^e, à 88 cannes de celle-ci, en inclinant encore au midi, au point où l'on découvre le château de Teyran, l'église St-André d'Aubeterre, le mas du Pont, le Crès, Doscare. 174.90m



Ces bornes traçaient au nord la limite des terres de Bannières de celles de Teyran

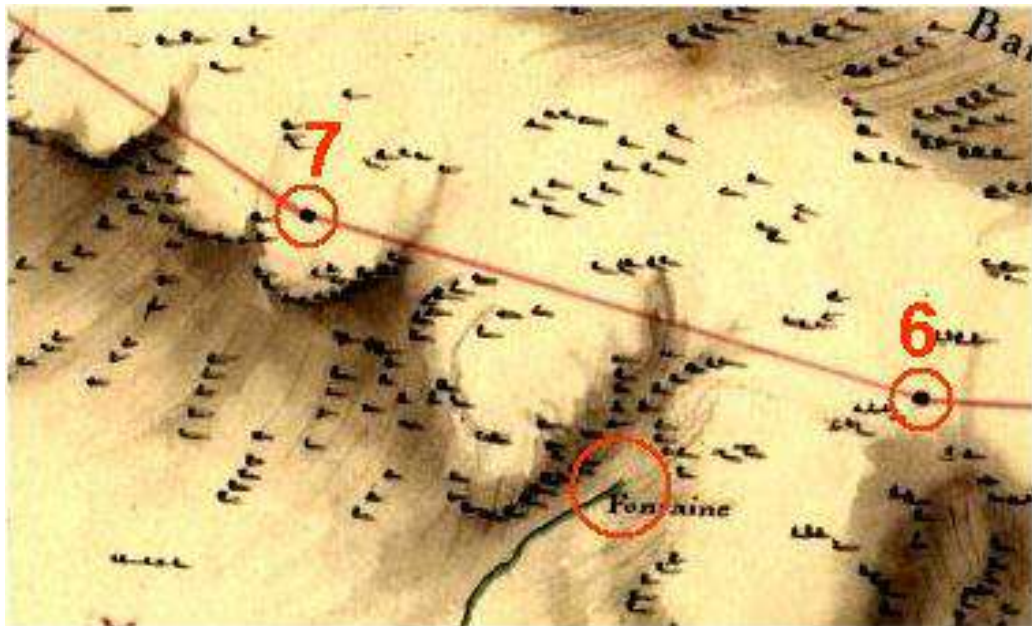
Se repliant ensuite vers le midi, inclinant au levant, ils marquèrent :

la 6^e borne à 183 cannes de la précédente, sur un tas de pierres (clapas) d'où se voient Castries, Vendargues, le Crès, Jacou Clapier, Teyran, Assas, Ferrières, Malrives, le mas Nau, les arcs de la Clapisse et Bannières ; 363.70m



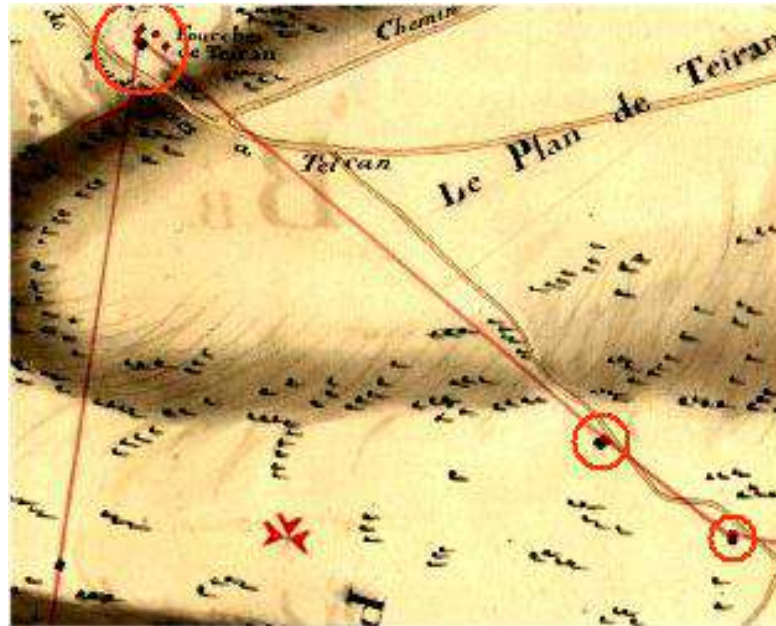


La 7e en inclinant un peu au couchant, à 182 cannes de la 6eme à l'endroit ou l'on voyait Castries, le Crès, Jacou, Teyran, Ferrières, le mas Nau, Beaulieu, l'arc de la Clapisse, Bannières 361.70m



La 8e en inclinant un peu au couchant et tirant vers le Midi à 350 cannes de la précédente, sur un monceau de pierres d'où se voient, Castries, Vendargues, le Crès, Jacou, Clapiers, Teyran, Assas, Ferrières, le mas Nau et Beaulieu. 695.60m

la 9e, en inclinant un peu au levant, ils atteignirent la dernière des cinq bornes placées de ce point aux fourches de Teyran, en suivant toujours la crête de la colline.

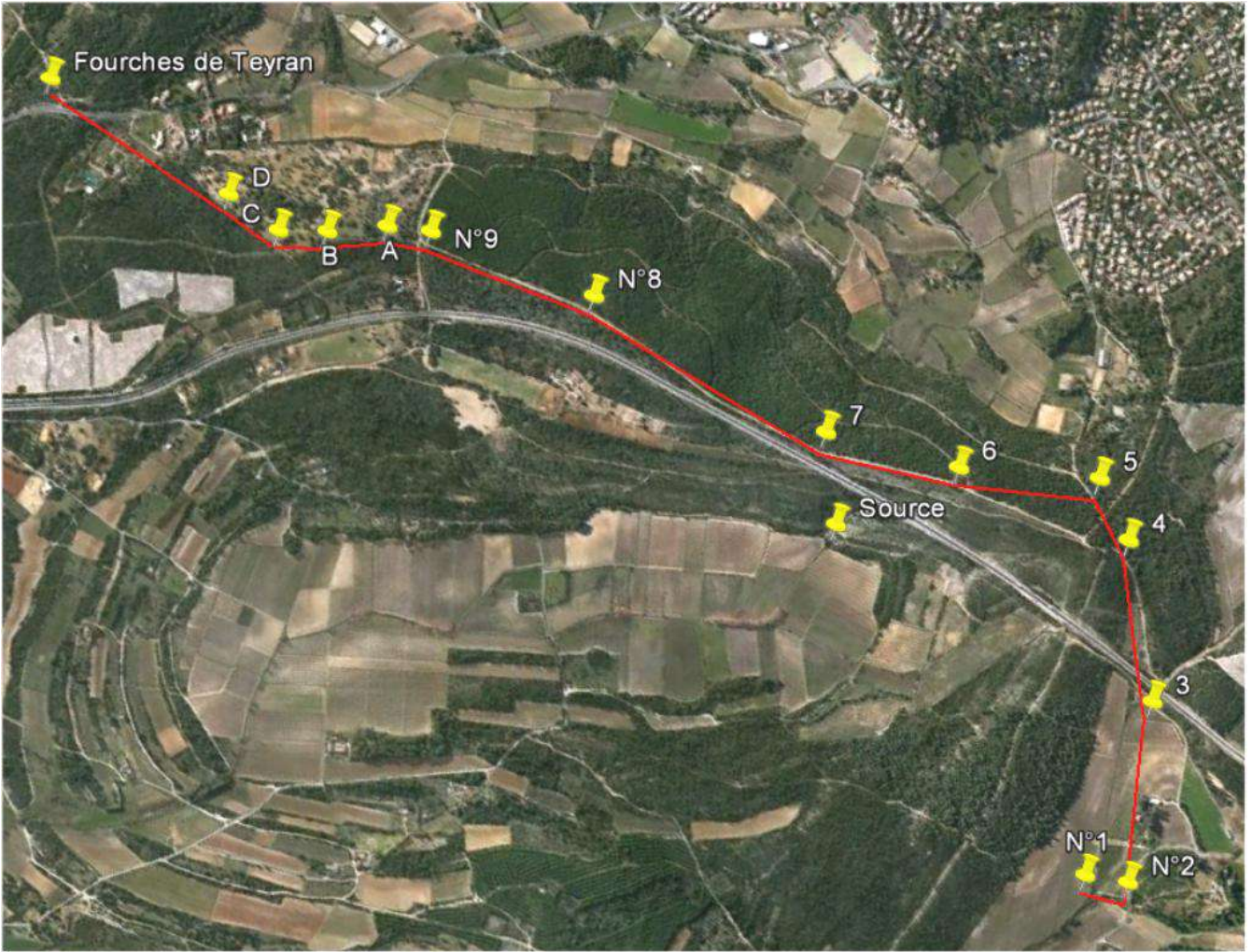


Les bornes 6, 7, 8, 9 et les cinq qui, du chemin de Bannières à Montpellier allaient aux fourches de Teyran, délimitaient au couchant le territoire de Bannières de celui de Teyran.

Ces travaux finis, le Commissaire, Gaspard Feautrié, autorisa le procureur de la commanderie à placer les bornes aux endroits désignés.



Borne "B" en bordure de la garrigue de M. J-M Jeanjean de Teyran.
Délimitait les paroisses de Vendargues et de Teyran pour le prélèvement de la Dîme.



"Bannières, les Templiers à Castries"
Richard POUGET

